



Travail des éducateurs spécialisés (TES), associés aux élèves autistes, à NDL (mandat)

Un éducateur spécialisé à N-D-Lourdes :

- Le rôle de l'éducateur spécialisé est d'utiliser les différents contextes où l'élève est présent à l'école pour travailler des objectifs visant l'autonomie inclus au plan d'intervention de l'élève. Ces contextes sont :
 - la salle de classe (titulaire);
 - La salle de classe (spécialiste);
 - À la récréation;
 - au service de garde le midi;
 - le vendredi après-midi et
 - lors des journées pédagogiques

- Précisions concernant chacun des contextes :
 - Pour la salle de classe (titulaire) : Bien qu'une grande partie de leur temps de travail s'exécute dans la classe, les éducateurs spécialisés peuvent également effectués certaines tâches (préparation de matériel, participation à une rencontre, etc.) en dehors de la classe pendant que les élèves reçoivent un enseignement.
 - Pour la salle de classe (spécialiste) : Les éducateurs spécialisés sont appelés à accompagner les élèves afin de faciliter le fonctionnement lors d'une période avec un spécialiste.
 - Pour la récréation : Les éducateurs spécialisés sont appelés à accompagner les élèves TSA afin de prévenir les conflits lors des récréations.
 - Pour le service de garde le midi : Les éducateurs spécialisés sont appelés à accompagner les élèves afin de faciliter le fonctionnement du dîner.
 - Pour le vendredi après-midi : tous les éducateurs spécialisés sont en présence élèves pour l'ensemble de l'après-midi. Cela permet, entre autre, qu'un éducateur spécialisé retire un ou deux élèves en particulier pour travailler des objectifs spécifiques en lien **avec le P.I.**

- Pour les journées pédagogiques : Les éducateurs spécialisés, selon un horaire rotatif fourni par la direction, sont présent auprès des élèves autistes **ou d'autres élèves de l'école** afin de s'assurer du bon déroulement de la journée pédagogique. Il est possible qu'il y ait des modifications à l'horaire rotatif s'il advient qu'un éducateur spécialisé est absent pour cause de maladie lors d'une journée pédagogique ou encore si les besoins au service de garde changent. Les éducateurs spécialisés pourraient faire des modifications à l'horaire de présence aux journées pédagogiques avec l'approbation de la direction.
- L'éducateur spécialisé intervient principalement auprès des élèves TSA d'une même classe ou des élèves TSA dispersés dans plus d'une classe.
- N'est pas remplacé lorsqu'il est absent. Nous avons fait le choix de faire des tâches en utilisant l'ensemble du budget disponible et de ne pas se garder une réserve pour le remplacement lorsqu'un TES est absent.
- Pendant ses heures de travail, l'éducateur spécialisé peut être appelé à intervenir auprès d'une autre classe TSA ou de d'autres élèves de l'école selon les besoins de l'école.
- La pause que les éducateurs spécialisés ont droit, est prise pendant les heures où l'éducateur serait normalement en salle de classe avec le titulaire.
- Lors des journées pédagogiques qui ont lieu à l'extérieur de l'école, les éducateurs spécialisés qui sont alors en présence horaire pour la période correspondant à leur pause et celle de l'heure du midi se verraient verser un traitement équivalent à ce temps en heure surnuméraire (taux à 150 %)
- Doit prendre sa journée de congé pour sa fête à la date suivant la date de fin d'emploi annuel, soit après le 24 juin.
- Participe à certains comités
 - Un (1) représentant des TES participe aux rencontres du SDG;
 - Chaque TES rencontre deux fois par année (en octobre et au retour des fêtes, l'éducateur ou l'éducatrice du SDG qui travaille avec des élèves autistes;
 - Tous les TES participent aux rencontres d'étude de cas lorsque l'étude concerne un élève TSA.